



Bilan de compétences

Trouver sa voie

Formule "Trouver sa voie" : 16 h et un entretien de suivi à 6 mois

Réaliser un diagnostic de vos savoir-faire, compétences, talents à travers vos **Intelligences et Natures Multiples**, votre **ikigai**.

Identifier vos compétences, clarifier vos besoins, motivations et intérêts professionnels

Définir et explorer des pistes professionnelles

Établir un plan d'actions personnalisé

A qui s'adresse le bilan de compétences ?

Toute personne s'interrogeant sur son devenir professionnel, son évolution et/ou son projet de formation

Pré-requis : Aucun

En tant que centre de bilan de compétences nous respectons les règles suivantes :

- Respect du secret professionnel, confidentialité de tous les échanges
- Respect de la vie privée
- Pas de communication des résultats à un tiers sauf accord express du bénéficiaire
- Destruction des documents à l'issue du bilan sauf exception prévue par la législation

Objectifs du bilan de compétences, formule "trouver sa voie"

Mettre en lumière ses compétences et connaissances dans l'objectif de construire un projet professionnel en accord avec vos motivations et vos aspirations

- un objectif global : Le bilan de compétences permet de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel
- Des objectifs personnalisés par rapport à son contexte actuel. Par exemple : se reconverter (changer de métier), étudier une création d'entreprise
- Les objectifs intermédiaires à chaque étape du processus à atteindre afin de répondre à l'objectif global : identifier ses compétences, mieux se connaître, déterminer des pistes, analyser les informations récoltées, se confronter aux réalités, choisir et valider un projet, planifier les étapes de mise en œuvre



Melanie Cunin



Bilan de compétences

Trouver sa voie

DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPETENCES – 16 h

Conformément à l'article R.6313-4 du code du travail issu du décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences, le bilan de compétences comprend 3 phases :

Phase préliminaire (2h)

Confirmation de l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche, analyse des besoins et des attentes, présentation de la démarche et définition des objectifs, définition des étapes et de l'itinéraire prévisionnel du bilan

Phase d'investigation (10h)

1. Voyage introspectif

- Analyse du parcours personnel et professionnel,
- Exploration des valeurs, motivations, aspirations profondes, talents innés et acquis
- Réflexion autour des équilibres de vie.

2. Analyse métier / marché et recherches documentaires

- Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles,
- Analyse des compétences et des ressources mobilisables
- Définition du projet principal et secondaire et du plan d'action.

Phase de conclusion (4h)

- Remise d'une synthèse écrite reprenant le projet, les compétences acquises et celles transférables pour le projet, les axes de progrès et le plan d'actions.
- Cette phase de conclusion va permettre au bénéficiaire de s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation, de recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels, et de prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

NB : Comme le prévoit la Loi, un entretien de suivi est proposé 6 mois à un an après la fin du bilan de compétences.



Melanie Cunin